

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

N°DCM-2024-077

OBJET :

**DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC**

RPQS 2023

Eau potable

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 8 octobre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 27

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation faite aux communes de présenter à l'assemblée délibérante le RPQS de l'eau potable ;

Monsieur JACQUARD confirme aux conseillers municipaux que l'entreprise SUEZ a transmis son rapport annuel du délégataire qui reprend notamment la synthèse de l'année, la présentation du service, la qualité du service, et les comptes de la délégation. Le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation. Il propose de l'approuver ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023.

Ainsi délibéré le 14 octobre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 17 OCT. 2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 17 OCT. 2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.